

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE de
SAINT CHRISTOPHE VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	12	15	3	3	0

Séance du 08 septembre 2020

- date convocation
1er septembre 2020

L'an deux mille vingt,
et le 08 septembre à 20 heures 00,

le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : Belet Bellec Birol Brachet Cerneaux Darses Deltour Gomez Lanza Lemaréchal : Robert Veyrier

Excusé(es) : Flauss - Franque - Delculzoul

Absent(s)

Procuration (s) à : Flauss à Gomez - Franque à Veyrier - Delculzoul à Bellec

Secrétaire : Lemaréchal

Objet : Révision de la grille tarifaire des repas cantine.

DCM 2020 09 08 09

M. le Maire informe les membres du conseil que le montant des tarifs des repas de la cantine scolaire peut faire l'objet d'une révision annuelle, en fonction de l'évolution des tarifs du prestataire, de l'évolution de la vie et des contraintes budgétaires.

M. le Maire rappelle qu'en date du 24 juin 2020 dans sa délibération DCM 2020 06 24 02 , le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'augmentation des tarifs repas pour l'année scolaire 2020-2021 comme précisé ci-dessous :

A/ Pour les enfants commune :

Tarif simple : 4 € - Tarif majoré : 4.80 €

B/ Pour les enfants hors commune :

Tarif simple : 4.80 € - Tarif majoré : 5.70 €

C/ Pour les adultes (personnels et enseignants) : 5.30 € TTC

Suite aux doléances des représentants des parents d'élèves de l'Ecole Publique, et après avis de la commission vie scolaire réunie en session ordinaire le jeudi 2 septembre 2020, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une nouvelle grille tarifaire comme suit :

A/ Pour les enfants commune :

Tarif simple : 3,85 € - Tarif majoré : 4,65 €

B/ Pour les enfants hors commune :

Tarif simple : 4,65 € - Tarif majoré : 5,55 €

C/ Pour les adultes (personnels et enseignants) : 5,30 € TTC

Exposé fait, M. le Maire demande au conseil de délibérer.

Après discussion, le conseil décide de se prononcer favorablement à la modification des tarifs conforme à la proposition de la commission, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Résultat du vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire
Christian GOMEZ

Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 10/9/2020

et publication ou notification

Du 10/09/2020

Le Maire,

Christian GOMEZ

